



Résidence principale d'un enfant.

Par **mcsoulspirit**, le **01/04/2011** à **11:31**

Bonjour, j'aimerais savoir à quel âge un enfant peut choisir avec lequel de ses deux parents il veut vivre? Mon fils de 12 ans et demi souhaite venir vivre avec moi, il m'en à fait la demande à plusieurs reprises et ce depuis plusieurs mois. Puis je le faire venir chez moi à l'amiable ou faut il obligatoirement passer par un tribunal? Si c'est le cas est ce qu'à son âge le juge prendra son souhait en considération? Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **11:43**

[citation]Bonjour, j'aimerais savoir à quel âge un enfant peut choisir avec lequel de ses deux parents il veut vivre? [/citation]18 ans

Que dit le jugement en cours ?

Qu'en dit le parent qui a actuellement la résidence de l'enfant ?

Par **mcsoulspirit**, le **01/04/2011** à **12:46**

le dernier jugement date d'il y à 5 ans, qui donne la résidence principale à mon ex, "sauf meilleur accord des parents". Quand à mon ex sa réponse n'est ni oui ni non, c'en est encore au temps de la réflexion. Jusqu'ici ça se passait plutôt bien pour mon fils, il se sent à présent exclu, mal à l'aise et livré à lui même en ce qui concerne sa scolarité la bas. Voilà pourquoi j'aimerais faire quelque chose pour lui avant que la situation ne se dégrade d'avantage.

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **14:33**

Si elle est d'accord, elle vous fait une lettre (pas un mail) le disant et accepte de laisser l'enfant vivre chez vous. Vous faites, immédiatement, une requête conjointe au juge pour que la résidence de l'enfant soit chez vous.

Si elle n'est pas d'accord, vous devez faire une requête au jaf